

RESPONSABLE DU PÔLE AQUATIQUE

Service : DIRECTION CULTURE SPORTS JEUNESSE

Grade(s) : Attaché Territorial ; Conseiller territorial des APS ; Educateur Territ. des APS

Date limite de dépôt des candidatures : 17/04/2017

Le pôle aquatique de la Ville de Vitry-sur-Seine est composé d'une piscine et de deux bassins scolaires. Un centre aquatique de 6 bassins, actuellement en projet, sera inauguré en 2018. Aujourd'hui, le responsable du pôle aquatique encadre une équipe de 20 agents, demain une trentaine d'agents. Il est garant du bon fonctionnement des équipements, en transversalité avec les autres structures sportives voisines (salle de culture physique et patinoire), et participe à la mise en place opérationnelle du centre aquatique, en étroite collaboration avec son chef de service.

Missions :

- Animer et gérer l'équipe : accompagnement et régulation des équipes pluridisciplinaires, organisation et planification du travail, pilotage, suivi et contrôle de l'activité des agents
- Planifier, promouvoir et dynamiser l'utilisation des équipements en veillant à la satisfaction des publics : natation scolaire, créneaux associatifs, activités sportives payantes, animations événementielles
- Veiller au strict respect :
 - des divers protocoles et procédures (nettoyage, maintenance et entretien des machines et maintenance des locaux techniques) dans le respect des normes d'hygiène et de sécurité en vigueur
 - du POSS
 - de la réglementation des ERP
- Contribuer à assurer la gestion administrative, technique et budgétaire de l'équipement, sous la responsabilité du chef de service : préparation et suivi des budgets de fonctionnement et d'investissement
- Participer, par son analyse, son expérience et ses propositions, à la mise en œuvre opérationnelle de l'ouverture du centre aquatique
- Coordonner et animer le partenariat (Education Nationale, Associations...)
- Assurer la fonction de régisseur de recettes

Profil recherché :

- Expérience requise d'encadrement d'un équipement aquatique. Une expérience dans la création et l'ouverture d'un nouvel équipement serait appréciée
- Aptitude à la gestion d'un équipement (qualités organisationnelles, maîtrise de la conduite de projet, esprit d'initiative, autonomie, sens des responsabilités, connaissance de la réglementation des ERP et des équipements aquatiques)

- Compétences en gestion de personnel (aptitudes au dialogue, à la concertation, diplomatie, capacités de négociation, d'anticipation, d'adaptation, aptitude à mobiliser et motiver une équipe)
- Maîtrise de la réglementation relative aux ERP et plus spécifiquement aux équipements aquatiques
- Capacité à gérer les conflits avec les usagers
- Connaissances de l'environnement territorial (principes statutaires, règles budgétaires et comptables...)
- Expérience du partenariat associatif et institutionnel
- Connaissance des outils bureautiques
- Disponibilité, compte tenu de l'amplitude d'ouverture de l'équipement

Conditions de travail et environnement :

Horaires irréguliers (37 h hebdomadaires) avec amplitude variable en fonction de la période (périodes scolaires/vacances, été/hiver...), des événements et des obligations de service public.

Travail en horaires décalés et le week-end : disponibilité en soirée (1 à 3 soirées jusqu'à 20h) et un week-end sur trois de présence indispensable.

Astreinte téléphonique en moyenne toutes les six semaines pour l'ensemble des équipements sportifs municipaux.

Informations complémentaires :

Congés : 33 jours / an et 91h d'ARTT

Rémunération : Régime indemnitaire + prime annuelle (1072€ bruts) + participation de l'employeur à la complémentaire santé

Comité des œuvres sociales pour le personnel